

Abrier

Un verbe qui en dit plus qu'abriter

Suzelle Biais

Number 149, Spring 2008

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1757ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Biais, S. (2008). *Abrier* : un verbe qui en dit plus qu'abriter. *Québec français*, (149), 112–114.



Abrier : un verbe qui en dit plus qu'abriter

SUZELLE BLAIS*

D'où vient le verbe *abrier*? Encore bien vivant en français québécois, si l'on en juge par les nombreuses attestations de ce mot, partout au Québec, *abrier* fut usité dans la langue courante en France, du XIII^e au XVIII^e siècle. Cependant, la présence de son concurrent *abriter*, de la locution *mettre à l'abri*, ainsi que l'évolution de la prononciation qui cherche à éviter l'hiatus présent dans un grand nombre de mots dont *abrier*, concourront à écarter ce verbe du français général. Mais avant de disparaître, il se spécialisera comme terme d'horticulture et de marine.

Bien qu'ils partagent certaines acceptions, les verbes *abriter* et *abrier* ne recouvrent pas toujours les mêmes réalités puisque les sens les plus courants que chacun a conservés de l'ancien français ne sont pas les mêmes. Car si *abriter* a comme acception générale « mettre à l'abri », en français québécois le sens principal du mot *abrier*, au propre comme au figuré, est « couvrir ».

Fait nouveau, le verbe *abrier*, qui était absent des dictionnaires usuels, a fait son entrée dans les éditions récentes. En effet, *Le Petit Larousse 2007* l'enregistre pour signaler qu'il est toujours vivant au Québec, tandis que *Le Nouveau Petit Robert* de la même année précise qu'il s'agit d'un régionalisme en usage dans l'ouest de la France, au Canada et en Louisiane.

On emploie plus communément le mot *abriter*

Attesté une première fois au XI^e siècle, le verbe *abrier* s'impose à partir du XIII^e siècle. Bien que son origine fut longtemps donnée comme inconnue et qu'elle ait ainsi suscité de nombreuses hypothèses, on s'accorde pour dire aujourd'hui qu'il vient du bas latin *apricare*, du latin classique *apricari* « se chauffer au soleil » d'où, en ancien français, « mettre à l'abri du froid, de la pluie, du vent ; couvrir, vêtir ». À partir de la fin du XVII^e siècle, les dictionnaires le marquent *vieux*. Ainsi Furetière écrit-il en 1690 sous *abrier* : « Vieux mot qui signifioit, Protéger, deffendre¹ ». En 1752, les auteurs du dictionnaire de Trévoux reprennent cette définition en la complétant par « mettre à l'abri, couvrir ». Et c'est non sans regrets qu'ils constatent la disparition de ce verbe : « Il seroit à souhaiter que ce mot pût revivre ». Enfin, dans l'édition de 1771, se rendant à l'évidence, ils ajoutent à la fin de l'article *abrier* : « On emploie plus communément le mot *abriter*² ».

Dès lors, le verbe *abrier* perdra ses sens les plus usuels, mais connaîtra toutefois des emplois spéciaux dans les domaines de l'horticulture et de la marine, avec le sens de « mettre à l'abri du vent ». Furetière, qui écrit : « Les Jardiniers s'en servent, pour dire, mettre une couche, une fleur à l'abri du vent », sera le premier lexicographe à enregistrer ce sens en 1701 (cité dans le *Trésor*

de la langue française). Au début du XX^e siècle, le *Dictionnaire général* ne relève que le terme de marine : « Une voile qui en abrie une autre, qui lui intercepte le vent³ ». Enfin, le *Larousse du XX^e siècle*, qui le retient encore, le marque *vieux* en précisant : « usité seulement aujourd'hui comme terme de marine et d'horticulture ».

Alors que le mot *abrier* a donné le dérivé *abri* (et non l'inverse), c'est bien sur ce dernier que sera formé le verbe *abriter*. Celui-ci apparaît une première fois au XV^e siècle, mais ne sera consigné dans les dictionnaires qu'au XVIII^e siècle, comme terme d'horticulture, sous la forme participiale *abrité* « qui est à l'abri » (*Dictionnaire de l'Académie* de 1740). Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle qu'*abriter* entrera dans la lexicographie comme terme général avec le sens principal qu'il a conservé jusqu'à nos jours de « mettre à l'abri » (*Dictionnaire de l'Académie* de 1798).

L'adjonction de la lettre *t* qui distingue *abriter* du mot *abrier* a suscité bien des interrogations. Indirectement, Bescherelle fait allusion à la présence inattendue de cette lettre, qui n'est pas étymologique, lorsqu'il écrit dans l'article *abrier* : « Ce verbe [*abrier*] est perdu pour nous ; nous l'avons remplacé par *abriter*, que ne connaissaient point nos pères, et qui est plus dur en même temps qu'il dérive moins naturellement d'*abri*³ ». Précisons que l'ajout d'une lettre parasite à l'intérieur d'un mot est un phénomène bien

connu et très répandu en français. Au sujet du mot qui nous occupe ici, le grammairien Kristoffer Nyrop explique : « Aujourd'hui les mots qui finissent par une voyelle accentuée ne prennent, en règle générale, que des suffixes commençant par une consonne : *bleu-bleuter, bureau-bureautin, silo-ensiloter*. On évite ainsi l'hiatus que ne craignait pas la langue d'autrefois ; au lieu de *abrier, cailloueux, clouière, moruier, sagouier, taluer*, on dit maintenant *abriter, caillouteux, cloutière, morutier, sagoutier, taluter*⁵ ».

Moi je leur ai prêté une couverture pour qu'ils puissent l'abrier

Montaigne, nous dit-on, aimait employer le verbe *abrier*. Certains le lui ont reproché, car ce mot était déjà considéré comme vieilli à son époque. Avec la signification de « couvrir qqn », on lit dans le dictionnaire de Huguet cette phrase extraite des *Essais* parus en 1580 : « Et n'oubliait de rejeter ma robe sur son lict, en manière qu'elle les abriast tous deux » ; de Montaigne encore, cette autre citation dans laquelle *abrier*, employé à la forme pronominale, signifie « se couvrir, se vêtir chaudement » : « Je leur donne loy [aux medecins] de me commander de m'abrier chaudement⁶ ». Ces deux emplois sont encore en usage dans la langue familière au Québec.

Comme l'attestent les exemples cités ci-après, *abrier* s'écrit également *abriller*. Cette variante graphique, aussi fréquente que la forme *abrier*, rend compte de la prononciation. En effet, en français québécois, le verbe *abrier* se prononce à tous les temps et à toutes les personnes, comme le verbe *briller*. Aussi, le verbe *abrier* se conjugue comme le verbe *épier*, tandis que c'est sur le modèle de *briller* que se conjugue *abriller*.

Employé transitivement, le verbe *abrier* a, dans la citation suivante, le sens de « couvrir, recouvrir qqn d'une couverture, d'un drap » (généralement pour protéger du froid une personne couchée). Claude-Henri Grignon écrit : « [Séraphin] se laissait descendre, les yeux presque fermés, dans cet abîme d'or, lorsqu'il entendit Alexis qui disait : – Je m'en vas aller dormir un petit somme pour être frais pour la nuit. – C'est correct, fit Bertine, tu pourras te coucher dans le grand lit. [...]. Alexis s'étendit de tout son long, sur le dos. – Veux-tu que je vienne t'abrier ? demanda Bertine⁷ ». Signalons que le verbe *cacher* est, avec *couvrir* et *border*, un synonyme d'*abrier*

dans ce sens. Il s'agit d'un régionalisme bien implanté dans l'est du Québec, en usage de l'île d'Orléans jusqu'à la péninsule gaspésienne inclusivement. Cette acception du verbe *cacher* est héritée des régions de l'ouest et du centre de la France, telles que la Normandie, l'Orléanais et le Berry.

Dans le contexte qui suit, *abrier* a le sens général de « recouvrir, soustraire à la vue » : « Moi je leur ai prêté une couverture pour qu'ils puissent l'abrier », ajoute-t-il en précisant qu'il ne s'est pas approché de la scène, mais qu'il a observé le travail des policiers et des ambulanciers de sa cour avant » (*Le Nouvelliste*, 8 août 2007, p. 6).

Le verbe *abrier*, qui s'était spécialisé au XVIII^e siècle dans le domaine de l'horticulture, est encore bien attesté dans ce domaine, en français québécois, au sens de « couvrir des végétaux pour les protéger du froid » : « J'ai passé la fin de semaine chez nous, tranquille. Plus ou moins tranquille, puisque je devais me préparer à "hiberner". Ça veut dire monter le garage, abriller les arbres, couper ce qui reste des fleurs, etc. » (*Le Soleil*, 23 octobre 1979, p. A-10). Certaines plantes potagères, particulièrement sensibles au froid, ont aussi besoin de protection : « L'automne, quand on avait peur des gelées, on avait des toiles qu'on mettait par-dessus les citrouilles pour pas que les citrouilles gèlent. On disait : "On va abrier les citrouilles à soir". C'est très très tendre à la gelée, les citrouilles. C'est à peu près ce qui gèle le premier. C'est pour ça qu'on laissait le reste pis on abriait les citrouilles⁸ ».

On trouve également dans la documentation des contextes avec un sujet inanimé représentant la terre, l'eau ou la neige : « Alors que les brins d'herbe percent la neige dans les champs voisins durant l'hiver, les Jardins Scullion emprisonnent plus de quatre pieds de neige qui servent de couverture pour "abriller" les plantes vivaces » (*Le Quotidien*, 30 août 2007, p. 14).

S'il veut changer de mot, s'il veut abrier ça, eh bien, bonne chance !

Une des principales caractéristiques du mot *abrier*, en français québécois, tient au fait qu'il a développé des sens figurés qui ne sont attestés ni anciennement en français général ni dans les parlers français qui connaissaient ce verbe. Attiré dans le champ sémantique de son synonyme *couvrir*, le verbe *abrier* s'est substitué à ce dernier dans certains de ses emplois, tant au propre qu'au figuré.

Employé transitivement et sous l'influence de *couvrir*, il signifie « dissimuler, camoufler qqch. » comme dans ces contextes extraits des journaux : « Pour Jean Charest, en biffant le mot "référendum" de son vocabulaire, André Boisclair tente de cacher son option. Mais le chef péquiste ne réussira à berner personne, a insisté le premier ministre : S'il veut changer de mot, s'il veut abrier ça, eh bien, bonne chance ! » (*Le Devoir*, 23 février 2007, p. A-3). « La solution ? Surtout alléger le fardeau des contribuables moins bien nantis, ce qui coûte beaucoup moins cher, et abriller le tout pour faire croire aux membres de la classe moyenne qu'ils sont gagnants avec la réforme » (*La Presse*, 27 mars 1997, p. B-2).

Au figuré encore, il prend ici le sens de « protéger qqn » : « Est-ce bien les Canadiens, demandait pour sa part Jimmy Mann [...]. Mais que se passe-t-il avec eux ? Cette dernière question a été posée à Irving Grundman, planté comme un portier devant le vestiaire de son équipe après l'humiliation de samedi soir, le plus étrange, il s'est permis d'abriller et de couvrir ses joueurs » (*Le Soleil*, 17 décembre 1979, p. B-3).

Enfin, le caractère expressif et littéraire d'*abrier* s'exprime dans cet extrait des *Nouvelles montréalaises* d'Andrée Maillet : « Le vieillard disparaîtra, alors, avec ses yeux de chat qui sont ce que Simon trouve de plus ... de plus doux au monde. Il s'endort. Un bras autour de l'oreiller, comme si l'oreiller blotti près de son cou, c'était quelqu'un. Le souvenir de ce qu'il est s'estompé. Il n'a plus de mémoire. La nuit, encore une fois, va l'*abrier* de sa tendresse⁹ ».



S'il éclaire trop, je m'abrille par-dessus la tête

« Brigitte – S'il fallait veiller chaque fois que le "nordé" rage ! Sylvette – Le toit lèvera pas ? Brigitte – Ben non, Sylvette, ben non ! Sylvette – S'il éclaire trop, "je m'abrille par-dessus la tête"¹⁰ ». De Réjean Ducharme : « Elle s'est mise debout sur le lit et s'est mise à faire de la houle. [...] Sans rien dire, Chateaugué a cessé de faire de la houle, s'est douchée, s'est abriée comme il faut et m'a tourné le dos¹¹ ». Avec l'acception de « se couvrir d'un drap, d'une couverture », *abrier* figure dans les expressions : *s'abrier par-dessus la tête, jusqu'au cou, comme il faut*.

Comme chez Montaigne, cité précédemment, *s'abrier* a la signification de « s'habiller, se couvrir chaudement », ainsi dans ce contexte de Gratien Gélinas : « Théodore – Craignez pas, elle va être heureuse : je suis sûr de mon coup ! La mère – En tout cas, fais attention de pas attraper de froid ; abrille-toi comme il faut !¹² ».

Les verbes *abrier* et *abriter* se rejoignent ici dans l'expression figurée *s'abrier derrière qqn* ou *s'abriter derrière qqn* (en français général), qui signifie « faire assumer par une personne plus puissante une responsabilité, une initiative qu'elle a partagée » (*Le Grand Robert de la langue française*). Dans *Le cri de l'engoulement*, Guy Dufresne écrit : « Gabrielle – Je vais crier, Fernand ! Fernand – Tu vas crier après qui ? Après le père ? Envoie donc ! Lucie – Abrille-toi derrière lui comme d'habitude, envoie ! La mère – Toi au moins, Lucie, retiens-toi ! Fernand – Et si tu veux en savoir plus : toute la gang, face au père,

c'est des p'tits chiens !¹³ ». Victor-Lévy Beau- lieu s'explique dans *Le Soleil* : « Il m'a dit qu'il consulterait la SADC et le CLD et que s'il y avait consensus, ils embarqueraient. Mais il a décidé seul de ne rien faire. J'ai la confirmation qu'il n'a jamais consulté les deux organismes. S'abrier derrière d'autres, c'est de l'hypocrisie » (*Le Soleil*, 9 janvier 2007, p. A-2).

Qu'en est-il du verbe *abrier*, de nos jours, dans les régions de France ? Ce mot, qui fut pourtant très usité anciennement dans les différents parlers français, semble n'avoir survécu qu'en Normandie où il a conservé le sens de « se mettre à l'abri de la pluie » : « C'est davantage avec un sens climatique que le mot se retrouve en France, en Normandie notamment où il vaut mieux, lors d'une *pluie d'abat*, aller vite *s'abrier*¹⁴ ». Cette acception d'*abrier*, relevée en 1980 lors d'enquêtes orales, est vieillie en français québécois : « On va être dehors pis la pluie prend, on va s'abrier en rentrant en dedans¹⁵ » ; le mot est supplanté aujourd'hui par *se mettre à l'abri, s'abriter*.

Les nombreuses attestations du verbe *abrier*, au sens propre comme au sens figuré, apportent la confirmation que ce mot, qui est d'un usage encore tout à fait courant dans la langue familière, a une connotation particulière en français québécois et que l'on s'en sert comme d'un mot expressif qui enrichit la langue. C'est d'ailleurs ce que croit Marie Laberge. Dans une entrevue accordée en 2007 au *Soleil* (7 octobre 2007, p. A-3), celle-ci, heureuse d'apprendre qu'elle est citée dans *le Nouveau Petit Robert*, pense, parmi tous les

mots qui pourraient y figurer, à celui d'*abrier*. Anne-Marie Voisard écrit : « L'édition 2008 du *Petit Robert* témoigne à la romancière une reconnaissance qui ferait le bonheur de n'importe quel écrivain. Sur 69 citations d'auteurs québécois, 31 sont de son cru. "Mon instrument de travail, en plus", dit-elle en s'avouant flattée. Elle ne les a pas lues encore, mais croit bien qu'*abrier*, au sens de recouvrir, doit y figurer. "Déranger la langue", elle le fait lorsqu'elle perçoit un enrichissement ». Elle a dû être heureuse d'apprendre que le verbe *abrier* est maintenant entré dans *le Nouveau Petit Robert*.

* Linguiste et chercheuse indépendante

Notes

- 1 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel* [...], La Haye-Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, 1690.
- 2 Trévoux, *Dictionnaire universel françois et latin*, Abbaye de Trévoux-Paris ; 5^e édition, 1752 ; 6^e édition, 1771.
- 3 *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Librairie Delagrave, 1890-1900.
- 4 Bescherelle aîné, *Dictionnaire national, ou Dictionnaire de la langue française*, Paris, Chez Garnier Frères, éditeurs, 1858.
- 5 Kristoffer Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, Genève, Slatkine Reprints, 1979, t. III, Formation des mots, n° 379, remarque.
- 6 Edmond Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Librairie ancienne Édouard Champion, 1925.
- 7 Claude-Henri Grignon, *Un homme et son péché*. Édition critique par Antoine Sirois et Yvette Francoli, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 170. (Les éditeurs se sont servis ici de l'édition de 1972 identique à celle de 1935, dite définitive).
- 8 Informations recueillies lors d'enquêtes linguistiques que nous avons effectuées en 1980, à Trois-Pistoles (localité du Bas-Saint-Laurent).
- 9 Andrée Maillet, *Nouvelles montréalaises*, Montréal, Librairie Beauchemin limitée, 1966, p. 46.
- 10 Guy Dufresne, *Cap-aux-sorciers*, Montréal, Leméac, 1969, p. 214.
- 11 Réjean Ducharme, *Le nez qui voque*, Paris, Éditions Gallimard, 1967, p. 232.
- 12 Gratien Gélinas, *Les fridolines*, 1943, Montréal, Les Quinze, éditeur, 1981, p. 154.
- 13 Guy Dufresne, *Le cri de l'engoulement*, Montréal, Les Éditions Leméac inc., 1969, p. 45.
- 14 Loïc Depecker, *Les mots des régions de France*, Paris, Éditions Belin, 1992.
- 15 Voir note 8.

